

L'Inspecteur d'Académie,

Lettre de mission de M. Bruno RENAULT

Monsieur Bruno RENAULT, professeur des écoles, maître formateur affecté à l'école d'application des Rosoires à AUXERRE est chargé, à compter du 9 octobre 2006 et jusqu'au 31 août 2007 au plus tard d'une mission départementale

Placé directement auprès de l'Inspecteur d'Académie, DSDEN de l'Yonne, M. RENAULT durant cette période organisera son action professionnelle autour des actions suivantes :

1) Coordination de l'équipe pédagogique de l'Institut Médico-Pédagogique de Saint-Georges :

Il définira en lien étroit et sous la responsabilité administrative de la directrice de l'établissement les services d'enseignement des enseignants mis à disposition et nommés par l'inspecteur d'académie au sein de l'Institut (pour l'équivalent de 6 emplois à temps complet).

Il coordonnera et animera leur activité pédagogique. Il veillera au respect des règles départementales en matière d'enseignement ainsi qu'au respect des contenus et programmes d'enseignement compatibles avec les capacités des élèves pris en charge par l'établissement.

2) Conduite d'une étude précise et approfondie de l'organisation et de la mise en œuvre des enseignements au sein des Instituts Médico-éducatifs implantés dans le département.

Il assurera avec l'aide du Secrétaire Général de l'Inspection Académique une évaluation rigoureuse de l'utilisation des moyens d'enseignement mis à disposition de ces établissements ainsi que ceux consacrés à la coordination ou la direction pédagogique des personnels. Cette étude permettra le renouvellement des conventions signées entre l'Inspection Académique et les établissements spécialisés.

3) Monsieur RENAULT établira un projet de plan départemental de mise en place pour la rentrée 2007 des unités locales d'enseignement qui inclura à chaque fois que possible les modalités de scolarisation en "milieu scolaire" des enfants accueillis en I.M.E. (intégrations totales ou partielles y compris en CLIS ou UPI).

4) Monsieur RENAULT, pendant la durée de sa mission, pourra conserver ses activités spécifiques de formateur notamment celles liées à la formation à l'analyse de pratique ainsi que celles relatives à l'expérimentation d'outils d'écriture réflexive professionnalisante auprès des stagiaires PE2 de l'IUFM.

- 5) Monsieur RENAULT percevra pendant la totalité de sa mission les indemnités spécifiques de C.P.C.
- 6) Monsieur RENAULT percevra des indemnités de remboursement de frais pour les déplacements qu'il sera amené à effectuer au plan départemental.
- 7) Monsieur RENAULT remettra un premier compte rendu de ses visites et travaux le 1^{er} février 2007 afin d'intégrer ses propositions dans le projet de carte scolaire 2007-2008.

Monsieur RENAULT établira un bilan complet de sa mission le 15 juin 2007. Il présentera de manière plus globale, un projet d'évolution et d'adaptation des modalités de scolarisation des enfants handicapés accueillis en établissement spécialisé dans le département de l'YONNE.

- 8) L'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'A.S.H. dans le département, aidé des ses conseillers pédagogiques facilitera autant que nécessaire le bon exercice de la mission de M. RENAULT.

SIGNE

Jean-Michel HIBON.

Diffusion :

- . **Parution au Bulletin Départemental des Ecoles**
- . **Mmes et MM. les I.E.N.**
- . **Mmes et MM. les directeurs(trices) d'IME**
- . **M. le directeur de la M.D.P.H.**
- . **Mmes et MM. les principaux de collège**
- . **M. le Président du Conseil Général**
- . **M. le directeur départemental de la DASS**
- . **Mme le Docteur MAZET**
- . **Mme PARIS, Assistante sociale responsable départementale**
- . **Division des personnels (DIPER)**